## L'amendement du décret relatif aux postes réservés aux cadres supérieurs favorable à la femme

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-03-2011 00:09:04

L'amendement des dispositions du décret relatif aux postes réservés aux cadres supérieurs dans les différents ministères permettra à la femme d'accéder sur un pied d'égalité à ces postes, a indiqué, lundi à Rabat, le ministre chargé de la Modernisation des secteurs publics, Mohamed Saad El Alami.

Ce décret, dédié à consacrer les valeurs de la transparence et du mérite, permettra à la femme d'accéder équitablement, après sélection, à ces postes, a affirmé M. El Alami à l'ouverture d'une journée d'études, organisée à l'occasion de la journée mondiale de la femme, sous le thème «la participation de la femme à la prise de décision dans l'administration publique, levier fondamental de réforme et de modernisation».

Le département se penche sur la mise en oeuvre des mesures nécessaires à même de soutenir l'observatoire du genre social au sein de la fonction publique, créé récemment, a-t-il souligné, mettant l'accent sur le rôle de cette instance qui consiste à fournir des données, des statistiques et des études de nature à contribuer à l'élaboration de politiques publiques en matière de promotion de la femme au sein de la fonction publique.

L'étude portant sur la définition des mesures institutionnelles pour concilier vie privé et professionnelle des femmes et des hommes est en phase de finalisation, a-t-il précisé, ajoutant que l'étude relative à la représentativité des femmes dans les postes de prise de décision au sein de la fonction publique est en cours de réalisation.

M. El Alami a fait état de l'élaboration d'un livret comportant les données quantitatives et qualitatives recueillies par le ministère en collaboration avec les différentes administrations publiques et de la création d'une page-web sur le site du ministère consacrée au programme de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique.

Il a aussi mis en exergue la création d'un réseau de concertation en matière d'intégration de l'approche genre dans la gestion des ressources humaines (GRH) visant à renforcer la concertation, à échanger les vues et à partager les expériences sur les mécanismes devant consacrer le principe de l'égalité des sexes.

Pour sa part, Kaoutar Mdaghri Alaoui, chef de division de l'observatoire de l'emploi public, au sein du ministère de la Modernisation des secteurs publics, a exposé en chiffres la place de la femme dans l'administration publique, soulignant qu'en 2009, les femmes représentent 8,13% de la population féminine active.

La féminisation de la fonction publique et des collectivités locales a enregistré une augmentation en 2008 (26%) qui a touché particulièrement le milieu rural, a-t-elle précisé, ajoutant que ce taux est

passé de 8,4 à 10,6%, tandis qu'en milieu urbain, ce taux a connu une régression en 2009.

Elle a estimé que l'accès des femmes fonctionnaires aux postes de responsabilité est réduit par rapport aux hommes, soulignant que ce taux a enregistré une évolution soutenue en passant de 10% en 2001 à 15% en 2009.

Elle a également précisé que les régions les plus concernées par ce phénomène sont le Grand Casablanca avec 40,77%, Rabat-Salé-Zemmour-Zaïr (40,65) et Doukkala Abda (38,89%).

Pour sa part, Mme Naima Banou Akrim, coordinatrice du genre au cabinet du ministère de l'emploi et de la formation professionnelle, a indiqué que le programme du réseau de concertation conjoint entre les ministères pour l'égalité des sexes dans la fonction publique vise le renforcement des acquis réalisés en la matière, la réforme du système de GRH et l'incitation des ministères à adopter des mesures portant sur la consécration du principe de l'égalité.

Elle a relevé que ce réseau, qui comprend 15 départements, entend s'élargir pour englober tous les ministères, soutenant que ce programme regroupe des formations dans le domaine de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes dans la fonction publique.

Ce programme comprend également la définition des mécanismes de fonctionnement du réseau et la formation dans le domaine des techniques de communication, l'élaboration d'un guide sur l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans la fonction publique et l'évaluation de la rentabilité, a-t-elle dit.

Le réseau veille à planifier, coordonner, suivre et à évaluer les activités relatives à la GRH et à instaurer des mécanismes pour l'intégration du principe de l'égalité des sexes dans les programmes et dans les projets de réforme relatifs aux ressources humaines, a-t-elle expliqué.

Il est chargé également de définir les mesures institutionnelles pour garantir l'équilibre en matière de représentativité des femmes et des hommes à tous les niveaux et d'élaborer un programme de formation dans le domaine de l'équité et de l'égalité qui réponde aux besoins des fonctionnaires. MAPF